

aliorumque collectorum usurpatione consecrata, iisdemque usque ad tempora Concilii Constantiensis 1414 communiter usi fuerunt fideles.

Cette observation de M^r. de Marca est peremptoire. Que ces Décrétales soient fausses ou non ; dès qu'elles expriment l'état des choses, tel qu'il existoit dans les anciens tems & nommément dans le 4^e. siecle, il est absurde de prétendre qu'elles ont bouleversé la hiérarchie (a). Mais ce n'est pas seulement

(a) Les vrais savans n'ont point exercé sur ces Décrétales une critique différente de celle de Mr. de Marca ; le célèbre Antoine Augustin, Antoine & François Pagi, Borton &c, en convenant de leur altération & de la supposition de quelques-unes ou de plusieurs, soutiennent qu'elles sont d'une doctrine saine, & conformes à ce qui se pratiquoit dans l'Eglise au tems auquel elles se rapportent. *Viri docti mediam viam tenent : interpolatas esse concedunt, & sanæ doctrinæ : ita Petrus de Marca, Antonius Augustinus, Antonius Pagius, Franciscus Pagius, Joannes Bortonus, aliique communiter.* — Si j'avançois que cette collection n'est pas d'un *Isidorus Peccator* ni *Merccator* (personnage supposé & chimérique), mais bien véritablement de St. Isidore de Seville, qui sans doute peut s'être trompé dans quelques accessoires, mais qu'on ne peut soupçonner de mauvaise foi, ni croire coupable ou capable d'une infame imposture, si dis-je, je donnois comme certaine cette assertion, les petits-maitres & les gros compilateurs me riroient au nez. Cependant si mon existence littéraire dure encore tant soit peu, il faudra bien qu'ils essuient la démonstration de ce prétendu paradoxe.